

Je trouve encourageants les excellents résultats du Programme de promotion des exportations et des investissements en ce qui a trait à l'ensemble des activités dans le monde, tels qu'ils apparaissent dans le rapport trimestriel pour la période de juillet à septembre. Certaines missions ont déployé des efforts considérables pour fournir des chiffres plus précis, si bien que l'on peut maintenant se faire une idée plus juste de la charge de travail, des résultats obtenus et des progrès accomplis. Plusieurs missions y sont parvenues en dépit de conditions de travail difficiles, dues essentiellement à la nature des activités.

Presque tous les plans de promotion des exportations et des investissements sont parvenus à Ottawa et sont actuellement vérifiés par les directions générales géographiques. La prochaine étape consiste à établir une base de données tirées des plans, à partir de laquelle 23 rapports uniformisés au moins seront produits pour servir de base aux consultations avec les autres ministères, les provinces et les associations professionnelles nationales. L'entrée des données sera terminée avant Noël et le processus consultatif débutera en janvier ou février 1987. Au cours des consultations sur les plans des missions, l'objectif du Ministère est d'harmoniser vos plans avec ceux des autres ministères (pour s'assurer qu'ils couvrent le plus grand nombre possible d'aspects) et pour parvenir à une synthèse similaire avec les provinces et le secteur privé, avec lesquels le gouvernement s'est engagé à collaborer de manière suivie à l'élaboration d'une stratégie commerciale pour le Canada.

À l'issue des consultations, les changements majeurs seront incorporés aux plans qui vous seront communiqués et qui constitueront votre plan approuvé pour le prochain exercice financier. Les nouveaux formulaires de rapport du système de suivi des résultats commerciaux, que vous avez reçus avec votre trousse d'information sur la planification, entreront en vigueur le 1^{er} avril 1987 de façon à coïncider avec la nouvelle année du programme.

Au cours de l'exercice 1987-1988, votre direction générale recevra un rapport trimestriel établi d'après le nouveau système de suivi, dans lequel vos activités en cours et vos résultats seront comparés avec le programme de travail que vous aviez présenté dans votre plan. La direction générale recevra également des analyses de la charge de travail fondées sur vos rapports de suivi. Je suis certain que ce système permettra d'accroître la capacité du Ministère de se tenir au courant des développements d'une façon plus ordonnée et de contrôler l'évolution de situations pouvant justifier une réaffectation des ressources. Les